

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 27 avril 2026

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : 55
Nombre de représentés : 7
Nombre d'absents : 2

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT SEPT AVRIL à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Kévin DAIN

OBJET

AFFAIRE N°2026_086_CC_31
Désignation du représentant du Territoire de l'Ouest au sein de l'Agence Régionale de l'Innovation (ARI)

Nombre de votants : 62

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
21 avril 2026

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
04/05/2026

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Gabriel AUBERT - M. Cyrille MELCHIOR - M. Christophe DAMBREVILLE - Mme Karine AGATHE FILAIN - M. Cédric BOYER - Mme Audrey CESAR - M. Kévin DAIN - M. Jean Harry GADO - M. Sébastien GUYON - M. Ludovic LASAONE - Mme Alice MOREAU CLEMENTE - M. Irchad OMARJEE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Sergio PERFILLON - M. Guillaume PEROUX - Mme Annie PIGNOLET DUMONT - Mme Marina PONGERARD SINGAINY - Mme Nila RADAKICHENIN - M. Seeven RANGAMA-PETCHY - M. Eric RENE - M. Edie SOPHIE - Mme Jacqueline APAYA - Mme Vanessa Judikaelle BALENCOURT - M. Didier FOS - M. Karim JUHOOR - M. Lionel LEBEAU - Mme Lucette PALAS - Mme Marie Huguette VIDOT - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Olivier HOARAU - M. Evane Nil AYDOGARD - Mami BAMILI - M. Vincent RIVIERE - Mme Anaëlle DUFESTIN - Mme Aurélie NARAYANIN-RAMAYE - M. Mihidoiri ALI - Mme Bibi-Fatima ANLI - M. Jean-Paul BURKIC - Mme Isabelle ERUDEL - Mme Gertrude Marie Josée SEYCHELLES HOARAU - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Yann CRIGHTON - M. Philippe ROBERT - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Freddy BOYER - Mme Huguette BELLO - M. Daniel PAUSE - Mr Erick FONTAINE

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Thierry ROBERT - M. Jean Yves LANGENIER

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Monsieur Dominique APAYA-GADABAYA procuration à Mme Annie PIGNOLET DUMONT - Mme Karine LEBON procuration à Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Manon VINCELOT procuration à M. Karim JUHOOR - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Christophe DAMBREVILLE - M. Tristan FLORIAN procuration à Mme Audrey CESAR - Mme Virginie SALLE procuration à M. Yann CRIGHTON - Mme Eglantine VICTORINE procuration à M. Cyrille MELCHIOR

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 AVRIL 2026

AFFAIRE N°2026_086_CC_31 : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU TERRITOIRE DE L'OUEST AU SEIN DE L'AGENCE RÉGIONALE DE L'INNOVATION (ARI)

Le Président de séance expose :

Le Président de séance expose :

Créée à l'initiative du Conseil régional avec les collectivités et les institutions professionnelles, l'agence Régionale de l'Innovation a vocation à regrouper les acteurs de l'innovation du territoire. Elle est composée de 3 collèges :

- Collège des institutions publics,
 - Région Réunion,
 - Département de La Réunion,
 - EPCI de La Réunion,
- Collège des acteurs socio-professionnels
 - Chambres consulaires, tout organisme professionnel syndical ou socioprofessionnel
- Collège des acteurs de l'innovation
 - Université,
 - Instituts de recherche,
 - Pôles d'innovation,
 - Banque des territoires, BPI France, AFD...

Cette association a pour but d'organiser et de mettre en œuvre les actions dans les domaines de l'innovation et de la recherche afin de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de spécialisation intelligente régionale (S5) dans ces domaines.

5 missions lui sont dévolues :

Mission 1 : réaliser des actions de conseil, d'analyse stratégique et de prospective au service de ses instances de gouvernance et pour le Comité Régional pour l'Innovation (CRI),

Mission 2 : participer à l'élaboration et au déploiement de la stratégie consolidée et partagée,

Mission 3 : contribuer au développement d'une innovation responsable, dans toutes ses dimensions,

Mission 4 : suivre et animer la Stratégie Régionale d'innovation, intitulée S5,

Mission 5 : accompagner les acteurs locaux dans leurs démarches de recherche et d'innovation.

Depuis 2024, le Territoire de l'Ouest participe à la gouvernance de l'Agence régionale de l'Innovation chaque année une cotisation de 8 000 € à l'association.

Motivation et intérêt pour le territoire de l'Ouest

Le territoire de l'Ouest poursuit l'objectif de développer un modèle économique durable, capable de répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Pour cela, il a initié et développé depuis 2020, une démarche d'innovation territoriale utilisant les nombreux programmes d'aménagements de l'Ecocité, les opérations en matière de développement économique, ainsi que les projets inscrits dans le cadre de ses compétences, pour offrir aux porteurs de projets innovants et acteurs de la recherche / développement, un territoire propice à la réalisation des projets et au développement d'une économie de la connaissance et de la coopération.

Dans cette optique, le TO anime une approche collaborative originale et singulière dénommée CITI « Campus de l'Innovation Territoriale et Insulaire » auquel participe l'Association pour le Développement Industriel de La Réunion (ADIR), le GIP Ecocité et un large écosystème d'acteurs.

Le CITI poursuit plusieurs axes permettant d'animer et d'alimenter un écosystème unique au service du développement durable du territoire :

- a) Créer un espace de réflexion interprofessionnelle public/privé,**
- b) Dynamiser la collaboration entre filières industriels, acteurs de la R&D,**
- c) Intégrer les innovations dans la commande publique et privée.**

Par ailleurs, le Territoire de l'Ouest a coorganisé avec les services du Conseil régional en 2022, le Comité Régional Innovation TERritorial (CRITER) qui a permis de montrer l'engagement de la collectivité et sa capacité à prendre toute sa place dans l'innovation réunionnaise.

Il est clair que l'ARI et le Territoire de l'Ouest ont vocation à collaborer et à se coordonner tant les objectifs poursuivis respectivement se complètent (services aux porteurs de projet, accompagnement des structures...).

Enfin, il est rappelé que le Territoire de l'Ouest est également membre du Comité Régional d'Innovation (CRI), la participation à la gouvernance de l'ARI constitue un véritable intérêt.

En conséquence, il est proposé de procéder à la désignation du ou de la représentant(e) du Territoire de l'Ouest pour siéger au sein de cette instance.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- DÉSIGNER M. Erick FONTAINE pour représenter le Territoire de l'Ouest au sein du **Conseil d'Administration** de l'Agence régionale de l'Innovation;

- **AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer tout délibération ;

- **DIRE** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département et notifiée à l'Agence régional de l'Innovation.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président